L'EMPLOYABILITÉ DES DEMANDEURS D'EMPLOI

Une description à partir des statistiques de l'ANPE

par

Jean-François COLIN * et Dominique WELCOMME **

La mesure traditionnelle du déséquilibre global du marché du travail par le « stock » de chômeurs, demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) ou population sans emploi à la recherche d'un emploi (PSERE), ne suffit pas à rendre compte des transformations profondes qui se sont produites dans les mécanismes de détermination du chômage. C'est le jeu incessant des entrées et des sorties du chômage, traduction et conséquence des comportements nouveaux des acteurs — offreurs et demandeurs de travail — qui exprime certainement le mieux l'évolution des règles de fonctionnement du marché du travail et qui permet de comprendre le caractère sélectif du chômage, c'est-à-dire le fait que ce dernier atteint inégalement les diverses catégories de la population active. Pour affiner l'analyse du marché du travail, il convient donc d'étudier l'évolution de ses composantes dynamiques (flux d'entrée et flux de sortie) et de mesurer par rapport à chacune d'elles la position relative des différentes catégories de la population active.

Le présent article est centré sur l'étude des mécanismes de sortie du chômage, c'est-à-dire sur l'employabilité des demandeurs d'emploi. Il se limite volontairement *à décrire* à l'aide des statistiques disponibles à l'ANPE et à partir de la sélection de quelques indicateurs (cf. encadré) certains aspects de l'employabilité des demandeurs d'emploi.

Une première question abordée dans cet article est de savoir quelles sont parmi les caractéristiques de la population active, celles qui semblent avoir un rôle discriminant sur l'employabilité. On pense immédiatement à l'âge dont le poids est en général supposé être contrebalancé par l'expérience professionnelle. Ce n'est pourtant pas la seule variable : le sexe, la qualification, le métier (1) révèlent d'autres aspects significatifs des différences d'employabilité. On doit bien sûr également s'interroger sur le fait de savoir si le rôle de ces caractéristiques s'est atténué ou accru avec la dégradation de la situation du marché du travail depuis la crise.

Une autre question importante qui sera traitée dans la deuxième partie de cet article et sur laquelle nous mettrons plus particulièrement l'accent est de savoir si les conditions de la mise en chômage d'un individu exercent une influence sur son employabilité. En d'autres termes, toutes choses étant égales par ailleurs, l'employabilité d'un licencié pour cause économique, celle d'un démissionnaire ou encore celle d'une personne ayant perdu un emploi précaire sont-elles les mêmes?

I. L'ÉVOLUTION DES INDICATEURS D'EMPLOYABILITÉ DEPUIS LA CRISE

Dégradation générale de l'employabilité.

Les principaux indicateurs figurant sur les graphiques n°s 1 à 5 illustrent, sans qu'il soit nécessaire d'insister sur ce point, la dégradation de l'employabilité des demandeurs d'emploi. Il faut toutefois remarquer, parmi les indicateurs retenus, l'évolution beaucoup moins nette des taux de satisfaction quasi instantanée. Pour ces indicateurs, tout se passe en fait comme si, depuis 1975, la probabilité de retrouver un emploi avant un mois ou un trimestre de chômage s'était fixée à un « taux plancher » oscillant entre 10 et 17 % pour le taux sur un mois (en légère progression cependant depuis 1977) et entre 30 et 35 % pour le taux sur un trimestre (qui tend à l'inverse à décroître).

* Chargé de mission au Commissariat général du Plan.
**Chargé d'études au service des Études et de la Statistique du ministère du Travail.

(1) Ce sont naturellement les caractéristiques statistiques les plus courantes, il faudrait pouvoir y ajouter d'autres informations notamment sur la formation et la santé des salariés par exemple.

LES INDICATEURS D'EMPLOYABILITÉ : INTÉRÊT ET LIMITES

Qu'est-ce que l'employabilité (1) ?

Il s'agit d'une notion de nature probabiliste qui vise à appréhender les chances de retour à l'emploi pour un chômeur durant un certain laps de temps. D'origine statistique, le concept d'employabilité pose d'emblée le problème de sa mesure.

On peut priviligier la probabilité de sortie du chômage au cours d'une période donnée, ou à l'inverse la probabilité d'y demeurer après un temps donné: on peut aussi mesurer l'employabilité par le temps moyen nécessaire pour retrouver un emploi. C'est d'ailleurs cet indicateur de l'ancienneté du chômage qui est le plus fréquemment utilisé (2). En toute rigueur d'ailleurs, l'indicateur pertinent est la durée moyenne de chômage que l'on ne connaît pas statistiquement et dont l'ancienneté moyenne est une approximation. Mais on peut concevoir encore d'autres indicateurs, utilisant par exemple les séries statistiques des demandes d'emploi placées ou annulées à l'ANPE. En définitive, la pluralité des modalités de mesure de l'employabilité illustre la multidimensionnalité de cette notion.

Pour appréhender l'employabilité de manière globale, nous avons donc retenu cinq indicateurs que nous utiliserons de manière complémentaire puisqu'aucun d'eux n'est suffisant pour résumer seul le contenu de notre objet. Ces cinq indicateurs éclairent trois facettes distinctes de l'employabilité :

— la probabilité d'un retour rapide à l'emploi mesurée par les taux de satisfaction quasi-instantanée des demandes d'emploi calculés sur un mois et sur un trimestre;

— le temps nécessaire pour trouver ou retrouver un emploi mesuré par l'ancienneté moyenne du stock des demandes d'emploi;

— le risque de rester au chômage pour une longue période saisi par la proportion de chômeurs de longue durée (plus d'un an) et de très longue durée (plus de deux ans).

1° Les taux de satisfaction quasi instantanée.

Ils expriment la probabilité d'un reclassement rapide (en moins d'un mois ou en moins de trois mois) pour un flux donné de demandeurs d'emploi.

Soit D_t les demandes d'emploi enregistrées au cours du mois t.

$S_{t,1}$ les demandes d'emploi en stock à la fin du mois t et ayant moins d'un mois d'ancienneté.

Le taux de satisfaction quasi instantanée calculé sur un mois est égal à :

$$I_1 = \frac{D_t - S_{t,1}}{D_t} \times 100$$

Soit D_T les demandes d'emploi enregistrées au cours du trimestre T.

$S_{T,3}$ les demandes d'emploi en stock à la fin du trimestre T et ayant moins d'un trimestre d'ancienneté.

Le taux de satisfaction quasi instantanée calculé sur un trimestre est égal à :

$$I_2 = \frac{D_T - S_{T,3}}{D_T} \times 100$$

2° L'ancienneté moyenne du chômage.

Soit j la classe d'ancienneté des demandeurs d'emploi notée S.

$$\sum_j S_j = S \text{ : stock des DEFM}$$

Soit c les centres de classe définis de la façon suivante :

j	c
– de 1 mois	15 jours
1 à 3 mois	60 jours
3 à 6 mois	135 jours
6 à 12 mois	270 jours
12 à 24 mois	540 jours
+ de 24 mois	1080 jours

L'ancienneté moyenne du chômage est égale à :

$$I_3 = \sum_j \frac{(c_j \cdot S_j)}{S}$$

Pour la classe « + de vingt-quatre mois » on a retenu une durée de chômage égale à trois ans contrairement à ce qui est fait habituellement dans les calculs d'ancienneté (on utilise en général neuf cents jours). Cette pondération nous a semblé plus proche de la réalité du chômage.

3° Le chômage de longue durée.

Le calcul de la proportion de chômeurs de longue durée et de très longue durée dans l'ensemble des demandeurs d'emploi ne pose aucun problème particulier.

*
* *

Ces indicateurs n'épuisent pas les possibilités d'approche de l'employabilité. En particulier, la dimension liée à la fluidité du marché du travail n'est sans doute qu'imparfaitement prise en compte par les quotients instantanés de sortie du chômage. On aurait pu construire, par exemple, des indicateurs conçus comme les rapports entre d'une part le flux des réintégrations dans l'emploi pendant un an et d'autre part soit le stock des demandeurs d'emploi, soit la population active. Ces indicateurs ont été écartés pour des raisons plus statistiques que méthodologiques.

Cette constatation peut d'ailleurs être généralisée : l'incertitude principale concernant les conclusions que l'on peut tirer de l'examen des différents indicateurs porte sur l'adéquation des sources statistiques disponibles (3) à l'appréhension de l'employabilité. Trois remarques doivent être faites plus particulièrement :

— comme on l'a déjà signalé, il n'existe pas d'information longitudinale sur les demandeurs d'emploi; aucune statistique d'ensemble ne nous donne la répartition d'une cohorte de demandeurs d'emploi selon leur durée de chômage: on ne dispose que de l'information transversale de la répartition d'un stock de chômeurs selon l'ancienneté de leur période de chômage. Ce n'est donc pas un indicateur de durée de chômage;

— les statistiques utilisées sont d'origine administrative. Elles mesurent le niveau et le flux des dossiers d'inscription des demandeurs d'emploi à l'ANPE. Pour des raisons de procédure, un certain nombre d'inscriptions sont en fait des réinscriptions administratives à la suite de radiations alors même que le demandeur d'emploi est resté sur le marché du travail. Les raisons strictement administratives sont principalement : défaut de pointage, absence à une convocation ou encore déménagement du demandeur d'emploi. Ce processus de radiation-réinscription sans réelle rupture de la période de chômage a également d'autres causes : arrêts-maladie, périodes de formation courtes, reprises d'emploi de très courte durée. Ces procédures conduisent à une sous-estimation de l'ancienneté moyenne du chômage et de l'importance du chômage de longue durée et au contraire à une surestimation du flux des demandes d'emploi et donc des indicateurs de fluidité et d'employabilité à court terme (4)

— ces limites statistiques expliquent en partie une lacune plus importante : on ne dispose pas d'instrument de mesure de la récurrence du chômage. On sait que cette récurrence se développe fortement (5): les raisons administratives mentionnées ci-dessus ne peuvent l'expliquer que très partiellement : les réinscriptions administratives restent relativement limitées. L'accroissement du flux des demandes d'emplois provient principalement de la forte croissance des pertes d'emplois précaires. Cette transformation du fonctionnement du système d'emploi que les statistiques ne prennent pas encore parfaitement en compte doit inviter à la prudence notamment dans l'interprétation de l'évolution des taux de satisfaction quasi instantanée des demandes d'emploi.

---

(1) Pour les indicateurs d'employabilité et de vulnérabilité, voir « Sélectivité du chômage et indicateurs », F. Germe, F. Michon, E. Bouffard, 1974, Étude réalisée pour le ministère du Travail.

(2) F. Michon (« Chômeurs et chômage » PUF 1975) l'utilise de manière quasi exclusive: R. Salais (« chômage : fréquence d'entrée et durées moyennes selon l'enquête emploi », *Annales de l'INSEE* n° 16-17, 1974) pour sa part, l'utilise concurremment avec le taux de satisfaction quasi instantanée des demandes d'emploi.

(3) Sont ici utilisées uniquement les statistiques de l'ANPE, essentiellement les statistiques de flux de demandes d'emploi et celles de stock réparti selon l'ancienneté du dépôt de la demande.

(4) Ces observations sont confirmées par l'analyse des statistiques issues de l'enquête emploi.

(5) Cf. « Réinscriptions à l'ANPE : enquête dans une ALE à Toulouse », M. Orange et D. Danger, Eret Midi-Pyrénées, juin 1979.

Dans cette enquête, 55,5 % des personnes inscrites dans cette ALE au cours du mois de décembre 1978 avaient déjà été inscrites au moins une fois au cours des deux ans précédant l'enquête.

Graphique 1

Taux de satisfaction quasi instantanée

calculé sur 1 mois

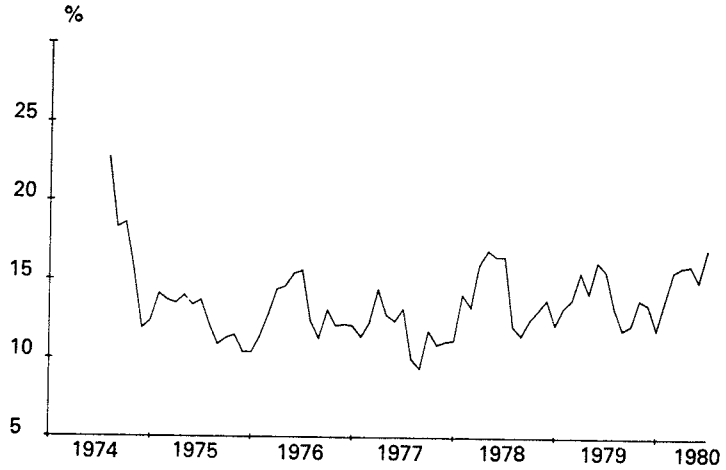

Source : ANPE

Graphique 2

Taux de satisfaction quasi instantanée

calculé sur 3 mois

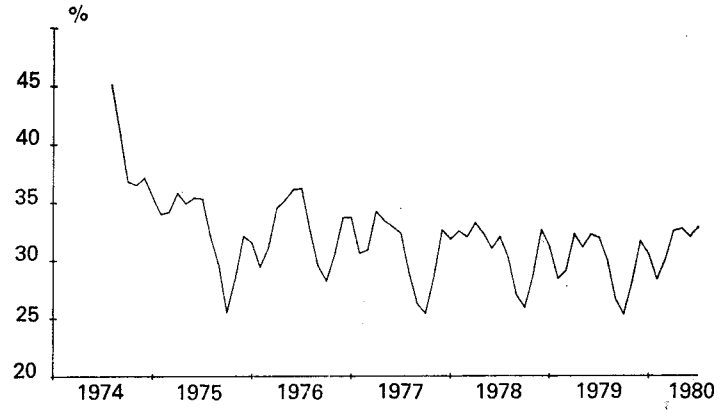

Source : ANPE

Graphique 3

Ancienneté moyenne du chômage

(en jours)

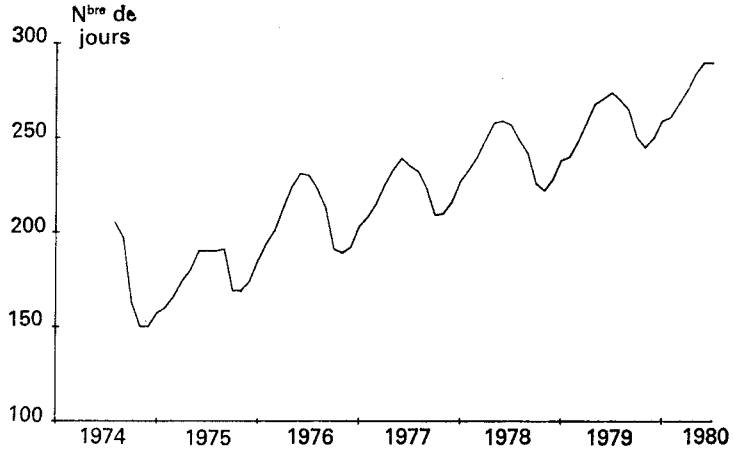

Source : ANPE

1 254149 P 31

Graphique 4

Évolution de la part des demandeurs d'emploi inscrits depuis plus d'un an dans l'ensemble des demandeurs d'emploi

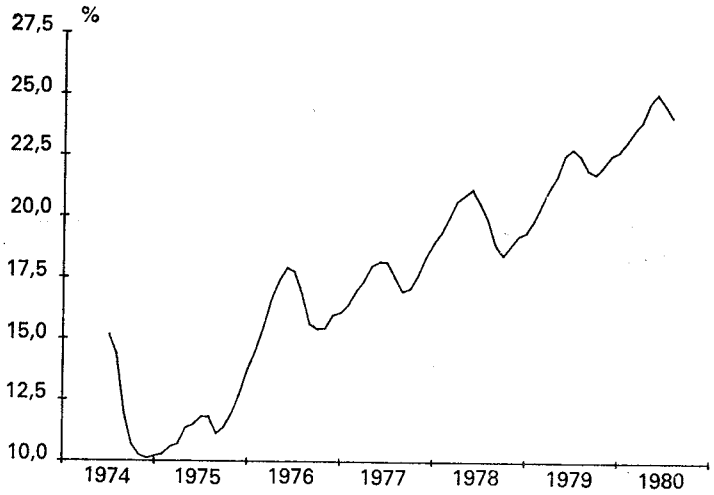

Source : ANPE

Graphique 5

Évolution de la part des demandeurs d'emploi inscrits depuis plus de deux ans dans l'ensemble des demandeurs d'emploi

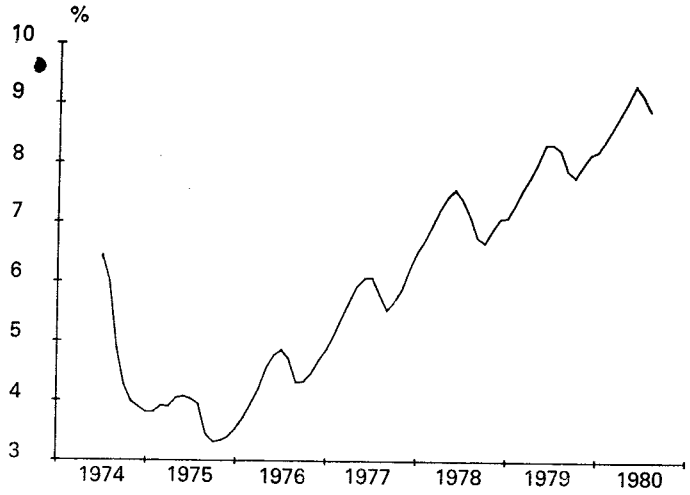

Source : ANPE

En fait, l'indicateur calculé sur un mois généralement considéré comme reflétant un aspect de l'employabilité semble correspondre davantage à un indicateur d'activité du marché du travail et on peut attribuer dans ces conditions l'évolution des taux de satisfaction quasi-instantanée à un certain dynamisme du marché du travail (progression continue des flux d'entrée et des flux de sortie) et à une relative fluidité de ce dernier liée en grande partie au développement de la précarisation des emplois. Dans ce cadre, la stagnation, voire la croissance des taux de satisfaction quasi instantanée, doit être interprétée non pas comme une amélioration de l'employabilité mais comme la résultante du développement du marché secondaire de l'emploi : le mode de fonctionnement de ce marché est tel que les emplois y sont pourvus par des salariés faisant de fréquents mais brefs passages sur le marché du travail.

Cette apparente fluidité du marché du travail n'a toutefois pas empêché un allongement des durées de chômage et la constitution d'un noyau de chômeurs de longue durée de plus en plus important. L'ancienneté du chômage a été multipliée par environ 1,5 entre 1974 et 1980.

Quant au chômage de longue durée, son développement a été nettement plus rapide que celui de l'ensemble des DEFM :

— 60 000 demandeurs d'emploi étaient inscrits depuis plus d'un an en juillet 1974 (soit 15 %), ils sont aujourd'hui 330 000 (soit 25 %);

— 26 000 demandeurs d'emploi étaient inscrits depuis plus de deux ans en juillet 1974 (soit 6 %), ils sont aujourd'hui 120 000 (soit 9 %).

Le développement du chômage de longue durée n'est pas un phénomène passager mais traduit bien au contraire une modification profonde des règles de fonctionnement du marché du travail, modification qui doit être reliée aux nouveaux modes de gestion de la main-d'œuvre des entreprises.

Comme l'écrivent V. Merle et G. Vanderpotte, « chaque nouvelle détérioration de la situation de l'emploi entraîne la mise au chômage de personnes qui connaissent un haut risque de chômage de longue durée; en cas de reprise de l'activité économique et de reprise des embauches les entreprises n'auront recours à ces personnes qu'en dernier lieu. Le chômage remplit à cet égard une fonction de « filtre » rejetant sur les marges du marché du travail les salariés les plus démunis » (2).

Il faut également observer que la dégradation de l'employabilité n'épargne aucune catégorie de la population active : les résultats par sexe, par âge ou par qualification présentés dans les tableaux 1 et 3 illustrent parfaitement ce fait. Cette banalisation de la perte d'employabilité eut été encore plus spectaculaire sans doute si les statistiques avaient permis de prendre 1974 pour année de référence (3).

Cette banalisation ne signifie pourtant pas que les écarts observés entre catégories de population dans la période antérieure à la crise et même au tout début de la crise aient disparus. L'examen de ces écarts confirme en général les résultats connus dans ce domaine; parfois cependant l'analyse va à l'encontre de certaines idées reçues.

La moindre employabilité des femmes.

L'analyse par sexe confirme largement cette constatation connue : quel que soit l'indicateur retenu, la situation est toujours défavorable aux femmes. De plus, la dégradation des indicateurs depuis 1976 s'est faite légèrement plus au détriment des femmes que des hommes; ainsi l'ancienneté moyenne de chômage a crû de 27,2 % pour les femmes et de 24,1 % pour les hommes et la part des chômeurs de plus d'un an de 42,2 % contre 37,2 % pour les hommes. Il faut également souligner l'écart considérable existant entre les taux de satisfaction quasi instantanée masculins et féminins sur un mois comme sur trois mois en 1976 comme en 1980.

Pour expliquer ce dernier résultat, on peut rappeler divers facteurs explicatifs bien connus; le principal tient sans doute aux spécialités du marché du travail féminin : les procédures de recrutement d'une main-d'œuvre davantage employée et davantage tertiaire sont plus longues. Une explication partielle peut également être fournie par les comportements d'embauche des entreprises à l'égard de la population féminine et par les comportements d'emploi des femmes elles-mêmes.

L'employabilité décroît avec l'âge.

Ce phénomène connu apparaît avec beaucoup de netteté; *mais ce qui frappe c'est que l'employabilité semble décroitre très tôt.* Si l'on examine les anciennetés moyennes de chômage, on voit qu'elles sont sensiblement plus longues pour les 22-24 ans que pour les 18-21 ans et pour ces derniers que pour les moins de 18 ans; il y a sans doute là davantage qu'un simple effet statistique de structure. En tout cas, le phénomène se poursuit avec régularité dans les tranches d'âge plus élevées : de 253 jours pour les 25-39 ans (en juin 1980) l'ancienneté moyenne passe à 306 jours pour les 40-49 ans et à 447 jours pour les 50-59 ans avant d'atteindre le niveau record de 627 jours

(2) V. Merle et G. Vanderpotte : *Étude sur le chômage de longue durée dans la Communauté européenne* (ANPE, mars 1980, p. 20).

(3) L'évolution des cinq indicateurs d'employabilité retenus, pour l'analyse par catégorie d'actifs, a été calculée sur la période de juin 1976-juin 1980; la période de l'année choisie est une période moyenne évitant le pic saisonnier des inscriptions à l'ANPE. L'année 1976 est l'année la plus ancienne pour laquelle les statistiques disponibles permettaient le calcul des cinq indicateurs par âge, par sexe et par qualification.

TABLEAU 1

Indicateurs d'employabilité des demandeurs d'emploi selon le sexe et l'âge en juin 1976 et juin 1980

Indicateurs / Critères	Taux de satisfaction quasi instantanée calculé				Ancienneté moyenne des demandes d'emploi (en jours)		Proportion des demandes d'emploi			
	Sur 1 mois en %		Sur 3 mois en %				De + 1 an en %		De + 2 ans en %	
	1976	1980	1976	1980	1976	1980	1976	1980	1976	1980
SEXE :										
Hommes	19,14	20,86	41,62	38,39	220	273	17,2	23,6	4,5	8,6
Femmes	11,54	12,53	29,32	26,00	239	304	18,5	26,3	5,0	9,9
Ensemble	15,59	16,98	36,21	32,76	230	290	17,9	25,1	4,8	9,3
AGE :										
Moins de 18 ans. 1er emploi	13,23	9,16	27,09	20,05	124	156	2,3	4,0	0	0
Moins de 18 ans. Autres	4,69	10,75	31,98	28,53	99	109	0,9	0,7	0	0
18-21 ans. 1er emploi	15,78	10,32	30,48	25,21	159	276	8,0	23,0	0,6	5,8
18-21 ans. Autres	17,12	17,69	43,80	37,21	146	168	6,6	8,8	0,4	1,1
22-24 ans. 1er emploi	21,25	13,14	41,76	30,65	195	329	9,2	28,1	1,8	12,8
22-24 ans. Autres	19,20	19,50	42,10	37,32	178	215	11,0	15,8	1,1	3,6
25-39 ans	17,82	21,72	38,15	36,16	206	253	14,8	20,6	2,4	6,2
40-49 ans	12,69	16,40	31,68	29,54	255	306	21,8	27,4	5,3	10,5
50-59 ans	9,85	7,07	21,59	14,20	353	447	35,2	46,1	11,7	20,7
Plus de 60 ans	4,70	4,99	16,41	9,21	480	627	49,6	67,4	25,3	37,8

Source : ANPE.

pour les plus de 60 ans. Les autres indicateurs confirment cette constatation : la rapidité du retour à l'emploi est d'autant plus lente que l'on est âgé, le risque de chômage de longue durée d'autant plus grand. La crise semble même avoir aggravé ces tendances surtout au détriment des plus de 50 ans.

Les jeunes à la recherche d'un premier emploi beaucoup moins employables que les autres jeunes.

Au sein de la population des moins de 25 ans, le contraste est très fort entre la situation des demandeurs d'un premier emploi et celle des autres chômeurs. Pour chaque classe d'âge de cette population, tous les indicateurs d'employabilité sont très nettement meilleurs pour les jeunes qui ont déjà travaillé. Mais le plus significatif, c'est l'aggravation plus rapide de la situation des primo-demandeurs que celle des autres jeunes depuis 1976 : la chute des taux de satisfaction quasi-instantanée est plus brutale et l'augmentation de l'ancienneté moyenne du chômage plus sensible. Phénomène très grave, un processus d'exclusion de l'emploi semble s'être mis en œuvre à l'encontre des primo-demandeurs, processus qui se manifeste par l'apparition et la croissance rapide d'un groupe de jeunes chômeurs de longue et même de très longue durée. Contrairement à ce que l'on croit habituellement, le chômage de longue durée n'est pas circonscrit dans les tranches d'âge élevées.

La part des chômeurs de plus d'un an dans le stock des demandeurs passe de 8 à 23 % pour les primo-demandeurs âgés de 18 à 21 ans et de 9,2 à 28,1 % pour les 22-24 ans; évolution encore plus spectaculaire de la part des chômeurs de plus de 2 ans : de 0,6 à 5,8 % (18-21 ans) et de 1,8 à 12,8 % (22-24 ans). Importantes en valeur relative, ces proportions correspondent à des populations très significatives en valeur absolue; qu'on en juge par les chiffres du tableau 2 : il y avait en juin 1980 plus de 29 000 jeunes primo-demandeurs de plus d'un an dont 8 000 de plus de deux ans.

TABLEAU 2

Effectif des populations de jeunes chômeurs de longue durée

	Demandes d'emploi ayant plus d'un an		Demandes d'emploi ayant plus de 2 ans	
	Juin 1976	Juin 1980	Juin 1976	Juin 1980
Moins de 18 ans (1er emploi)	764	1 431	–	–
Moins de 18 ans (autres)	85	90	–	–
18-21 ans (1er emploi)	4 639	22 562	366	5 695
18-21 ans (autres)	7 191	17 230	403	2 232
22-24 ans (1er emploi)	982	5 271	184	2 397
22-24 ans (autres)	9 289	22 365	916	5 043
Total des moins de 25 ans (1er emploi)	**6 385**	**29 264**	**550**	**8 092**
Total des moins de 25 ans (autres)	**16 565**	**39 685**	**1 319**	**7 275**

Source : ANPE.

On ne peut expliquer l'infériorité des primo-demandeurs uniquement par l'absence d'expérience professionnelle. En effet, comment justifier par exemple l'écart d'employabilité chez les moins de 18 ans, alors qu'à cet âge l'expérience professionnelle des jeunes non primo-demandeurs est encore relativement limitée? Comment expliquer surtout l'ampleur de l'aggravation de la situation des primo-demandeurs depuis 1976? Il semble qu'il faille considérer ce phénomène d'exclusion comme un effet des pactes nationaux pour l'emploi des jeunes. Ces instruments nouveaux de politique de l'emploi n'ont, semble-t-il, pas pris suffisamment en compte les difficultés particulières d'insertion des jeunes les plus défavorisés. En effet, ces dispositions intervenant comme simple mécanisme auxiliaire du marché du travail et ne se substituant pas à lui (en laissant en particulier aux entreprises le soin de choisir finalement les bénéficiaires) n'ont pas permis de réduire suffisamment les inégalités entre jeunes pour l'accès à l'emploi.

Qui plus est, les pactes étant devenus les mécanismes essentiels d'intégration des jeunes dans l'emploi (on peut en particulier se demander si on n'a pas développé chez les chefs d'entreprises l'idée que les jeunes ne sont employables qu'avec des primes à l'embauche), ils ont de fait rejeté aux marges du marché du travail des jeunes qui soit ne remplissaient pas les conditions pour bénéficier des diverses formules, soit ressentaient ces dernières comme inadaptées à leur situation personnelle. Un exemple peut illustrer ce phénomène. Jusqu'en juin 1981, et avant transformation de cette formule, les embauches avec exonération des cotisations patronales de sécurité sociale étaient réservées aux jeunes sortis depuis moins d'un an de l'appareil scolaire ou du service national. Étaient donc exclus de fait tous les jeunes inscrits depuis plus d'un an à l'ANPE.

Les dispositions nouvelles annoncées lors du Conseil des ministres du 17 juin 1981 devraient atténuer sensiblement cet effet puisqu'elles prévoient que les bénéficiaires des aides à l'emploi devront être sortis depuis moins de deux ans des appareils de formation. Par ailleurs, les priorités fixées pour la nouvelle campagne et le rôle central donné à l'ANPE devraient permettre de mieux traiter le problème de l'exclusion de certaines catégories de jeunes.

Les chômeurs âgés : une employabilité de plus en plus faible.

Tous les indicateurs confirment ce fait; le plus significatif et le plus inquiétant reste cependant l'indicateur de chômage de longue durée. Entre 50 et 59 ans, près de la moitié des chômeurs sont désormais inscrits à l'ANPE depuis plus d'un an et plus de 20 % depuis plus de 2 ans. Au-delà de 60 ans, l'inemployabilité est quasi totale puisque plus des 2/3 des demandeurs d'emploi sont des chômeurs de longue durée et près de 40 % des chômeurs de très longue durée, l'ancienneté moyenne du chômage après 60 ans atteignant presque 21 mois. Cette concentration de la part des chômeurs âgés dans les tranches d'ancienneté les plus fortes s'est largement accentuée depuis la crise; l'observation de la part des chômeurs de plus de 2 ans en 1976 et en 1980 fait ressortir un effet de contagion du handicap de l'âge vers les tranches d'âge plus jeunes : à partir de 40 ans, chaque tranche d'âge atteint en 1980 le taux atteint par la tranche d'âge supérieure en 1976.

Encore faut-il noter que pour les plus de 60 ans, l'employabilité est sans doute plus faible encore que ne le traduisent les indicateurs, puisque les bénéficiaires de la garantie de ressources sont considérés comme retirés du marché du travail et donc exclus des statistiques.

Au-delà des raisons propres à la situation économique d'ensemble et au fonctionnement du marché du travail, un troisième facteur doit, en effet, être pris en compte pour expliquer les difficultés accrues de réinsertion des chômeurs âgés, il s'agit de l'instauration des systèmes de garantie de ressources. La mise en place de ces systèmes traduit la volonté de se servir de l'âge de la retraite pour faire accepter le chômage. Elle participe d' « une résignation collective » pour reprendre les termes du rapport « Vieillir demain » ou encore, elle comporte l'idée selon laquelle « le chômeur en fin de carrière est considéré comme « incurable » (4). Elle apporte en contrepartie une solution financière au problème du chômage des personnes âgées.

Mais a-t-on pensé que tous les actifs de plus de 60 ans, voire de plus de 55 ans, n'étaient pas bénéficiaires potentiels de cette mesure parce qu'ils ne remplissaient pas les conditions requises pour son octroi ? Réelles solutions aux problèmes de certains chômeurs âgés, les garanties de ressources peuvent renforcer à contrario les situations d'exclusion dans laquelle se trouvent les chômeurs âgés qui ne peuvent y prétendre (5).

Ouvriers et employés qualifiés : une meilleure employabilité relative.

L'analyse par qualification fait ressortir à l'intérieur de chacune des trois grandes catégories — ouvriers, employés, cadres et AMT — la meilleure employabilité des salariés les plus qualifiés. Globalement, les deux catégories les plus employables sont les ouvriers qualifiés et les employés qualifiés.

Elle montre aussi que schématiquement, à niveau de qualification comparable, les employés ont une meilleure employabilité que les ouvriers.

A chacune des trois grandes catégories semblent correspondre trois marchés du travail distincts ayant chacun leur mode de fonctionnement : un marché des ouvriers caractérisé par sa fluidité (correspondant à une main-d'œuvre plutôt masculine et secondaire); des marchés plus rigides pour les employés (main-d'œuvre tertiaire et principalement féminine) et plus encore pour les cadres; ces deux derniers marchés se différenciant par la moindre mobilité de celui des cadres qui produit davantage de chômage de longue durée.

(4) *Vieillir demain* rapport du groupe « Prospective personnes âgées », Documentation française, mars 1980 (p. 63).

(5) L'extension progressive des systèmes de pré-retraites (allocations spéciales du FNE, convention sociale de la sidérurgie, etc.) à la tranche d'âge 55-60 ans risque d'entraîner le même effet.

TABLEAU 3

Indicateurs d'employabilité des demandeurs d'emploi selon la qualification en juin 1976 et juin 1980

Indicateurs / Qualification	Taux de satisfaction quasi instantanée calculé				Ancienneté moyenne des demandes d'emploi (en jours)		Proportion des demandes d'emploi			
	Sur 1 mois en %		Sur 3 mois en %				De + 1 an en %		De + 2 ans (en %)	
	1976	1980	1976	1970	1976	1980	1976	1980	1976	1980
Manœuvres	22,57	21,79	44,18	37,32	295	342	27,5	30,9	9,2	14,6
Ouvriers spécialisés	20,51	19,15	41,57	33,69	238	317	18,6	28,6	5,2	11,6
Ouvriers qualifiés	19,65	21,30	42,53	39,42	198	264	14,4	23,1	2,9	7,8
Employés non qualifiés	12,58	14,57	32,29	30,12	230	289	16,6	24,0	4,7	8,5
Employés qualifiés	11,06	14,77	29,85	30,10	213	273	15,6	22,7	3,7	7,9
Agents de maîtrise, techniciens	7,83	9,38	23,31	21,65	224	303	17,4	27,8	3,4	9,7
Cadres	3,03	5,33	13,93	15,39	266	294	22,8	26,2	6,3	9,2

Pour les ouvriers, l'affirmation selon laquelle l'allongement de l'ancienneté moyenne de chômage résulte d'un double mouvement (accroissement des passages courts et fréquents sur le marché du travail et développement du chômage de longue durée), est sans doute schématique, mais en bonne partie exacte. La forte employabilité immédiate des ouvriers (telle qu'elle ressort de la lecture des taux de satisfaction quasi-instantanée) traduit en effet leur forte participation au marché secondaire ainsi que les spécificités de leurs modes de recrutement. Elle n'exclut pas l'existence et le développement d'un chômage de longue durée. Les ouvriers non qualifiés (OS et manœuvres) en sont les principales victimes. La liaison directe entre la fluidité du marché (traduiduisant en bonne partie la précarisation de l'emploi) et le développement du chômage de longue durée est ici bien visible : le marché du travail joue son rôle de « filtre ».

Contrairement à une idée généralement admise, les cadres n'ont pas les durées de chômage les plus longues; déjà moins défavorisés sur ce point que les manœuvres en 1976, ils sont également dépassés par les OS et les AMT en 1980. Par ailleurs, leur situation est voisine de la moyenne d'ensemble pour le chômage de longue durée. Leur employabilité n'est faible qu'au regard des taux de satisfaction quasi-instantanée; mais cette faiblesse ne fait qu'exprimer la lenteur des procédures de leur recrutement; cette employabilité immédiate s'est même améliorée pendant la crise à l'inverse de presque toutes les autres catégories. Au total, même si leur employabilité globale a légèrement diminué, l'évolution leur a été relativement favorable. Quant à l'employabilité des agents de maîtrise et techniciens, elle est assez voisine de celle des cadres par ses caractéristiques, si ce n'est qu'elle est globalement plus faible sauf en courte période et qu'elle s'est davantage dégradée.

II. EMPLOYABILITÉ ET RAISON D'INSCRIPTION A L'ANPE

LES RAISONS D'INSCRIPTION A L'ANPE

1. Licenciement pour cause économique.
2. Autre licenciement.
3. Démission.
4. Fin de contrat à durée déterminée.
5. Fin de mission d'intérim.
6. Première entrée sur le marché du travail (quel que soit l'âge) :
   — sortie de l'école;
   — sortie du service national;
   — auparavant inactif.
7. Reprise d'activité (après une interruption supérieure à six mois) :
   — service national;
   — maladie;
   — stage F.P.A. et autres;
   — éducation des enfants;
   — prison.
8. Autres cas :
   — non salariés précédemment;
   — retraités;
   — cas difficiles ou incertains.

Des informations statistiques déjà relativement anciennes décrivent la population des demandeurs d'emploi selon la raison de leur inscription à l'ANPE (la prise en compte informatique de ce critère est intervenu à compter du 1er juillet 1975). Elles permettent en particulier de connaître, pour les personnes qui ont perdu leur emploi, les différentes causes de mise en chômage. Elles contribuent ainsi à mieux expliciter les transformations qu'a connues le fonctionnement du marché du travail depuis le début de la crise. Sans entrer dans un détail qui dépasserait notre propos, rappelons simplement qu'aujourd'hui les demandes d'emploi en fin de mois se composent à l'égard du critère « raison d'inscription » de quatre groupes de poids inégal (cf. tableau 4) :

— le premier regroupe l'ensemble des pertes d'emploi consécutives à un licenciement d'origine économique ou non. C'est le groupe le plus important : il représente plus du tiers des demandes d'emploi en fin de mois. Le nombre tout à fait considérable des entrées en chômage pour cette raison (près de 780 000 en 1980) montre que le licenciement reste une des réponses les plus courantes aux réductions d'activité:

— le second ensemble réunit les demandes qui ont pour origine la perte d'un emploi précaire (contrat à durée déterminée ou mission d'intérim). Plus du quart de la population des DEFM est inscrit à l'ANPE pour cette raison. Lorsqu'on observe pour ce groupe l'évolution des seules demandes enregistrées entre 1976 et 1980, on constate une progression extrêmement rapide : les « fins de contrats à durée déterminée » et les « fins de mission d'intérim » ont doublé en quatre ans. Cette observation témoigne de l'ampleur des modifications intervenues dans les modes de gestion du personnel au sein des entreprises, et en particulier du développement de la précarisation des emplois (cf. graphique 6);

— le troisième groupe se compose des « premières entrées sur le marché du travail » et des « reprises d'activité ». Il traduit avec un peu plus de 20 % des DEFM le poids relatif de la composante démographique (6) ; enfin, le quatrième groupe, le moins important avec un peu plus de 10 % des demandes rassemble des personnes inscrites à l'ANPE à la suite d'une démission. Observons qu'en ce qui concerne les entrées en chômage enregistrées pour ce motif, leur nombre n'a pratiquement pas changé entre 1976 et 1980.

(6) La part des jeunes de moins de 25 ans inscrits à l'ANPE pour leur premier emploi dans l'ensemble des DEFM était égale à 11,8 % en juin 1980. Elle atteint environ 17 % au point fort de l'année (en septembre).

GRAPHIQUE 6

Licenciements et précarisation

Demandes d'emploi enregistrées par motif d'inscription pour les années 1976 à 1980

Base 100 : 1976

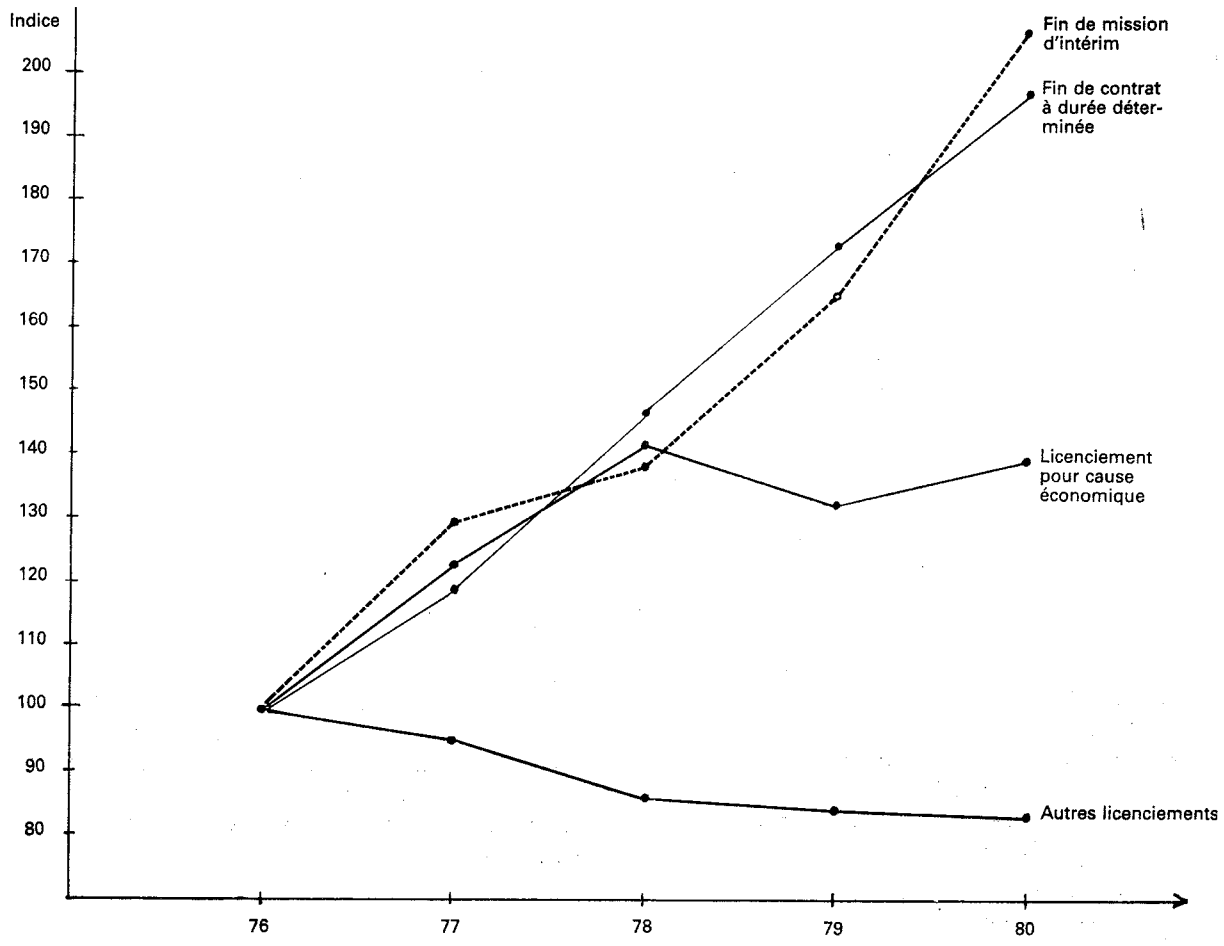

TABLEAU 4

Répartition des DEFM selon la raison d'inscription en juin 1980 et évolution des DEE (demandes d'emploi enregistrées) selon la raison d'inscription de 1976 à 1980

Raisons d'inscription	DEFM en juin 1980		DEE au cours de l'année		Taux de croissance annuel moyen en %
	Valeur absolue	%	1976	1980	
Non précisé	13 845	1,1			
Licenciements pour cause économique	272 791	21,0	283 294	393 988	+ 8,6
Autres licenciements	193 390	14,9	463 076	382 811	— 4,6
Démissions	147 777	11,4	434 263	400 578	— 2,0
Fin de contrat à durée déterminée	291 935	22,5	422 937	832 695	+ 18,5
Fin de mission d'intérim	49 267	3,8	100 964	208 560	+ 19,9
Total des pertes d'emploi	969 005	74,7	1 704 524	2 218 632	+ 6,8
Premières entrées	173 614	13,4	479 682	464 563	— 0,8
Reprises d'activité	121 824	9,4	198 664	225 723	+ 3,2
Autres cas	31 770	2,5	57 512	83 247	+ 9,7
Total des demandes d'emploi	**1 296 213**	**100,0**	**2 440 382**	**2 992 165**	+ **5,2**

Source : ANPE.

Une nette hiérarchie des indicateurs d'employabilité selon la raison d'inscription à l'ANPE.

Comme on l'a fait précédemment pour d'autres caractéristiques, on peut s'interroger sur l'employabilité différentielle des demandeurs d'emploi selon les raisons de leur inscription à l'ANPE. Il est à souligner que les données statistiques qui permettent de réaliser une telle analyse ne sont pas exploitées systématiquement, ne font pas l'objet d'une large diffusion (7) et ne sont pas disponibles sur longue période ce qui explique qu'ont ai concentré ici l'attention sur le mois de juin 1980.

Les questions que l'on peut se poser en examinant les statistiques de demandeurs d'emploi par raison et par ancienneté d'inscription sont les suivantes : est-ce que le motif d'inscription à l'ANPE (c'est-à-dire la raison de la perte ou de la recherche d'emploi) est un facteur discriminant de l'employabilité ? Comment les transformations du fonctionnement du marché du travail qu'on vient de décrire rapidement (développement de la précarisation des emplois) ont-elles modifié les conditions d'employabilité des demandeurs d'emploi ?

L'analyse des cinq indicateurs présentés dans le tableau 5 permet de répondre partiellement à ces questions. Il importe pour simplifier l'examen de distinguer les indicateurs d'ancienneté et de chômage de longue durée d'une part, et les indicateurs de reclassement immédiat (taux de satisfaction quasi instantanée), d'autre part.

(7) Elles seront prochainement publiées dans le cadre de la refonte en cours du *Bulletin mensuel des statistiques du Travail.*

1 254149 P 31

TABLEAU 5

L'employabilité des demandeurs d'emploi selon les raisons d'inscription à l'ANPE en juin 1980

Raisons d'iuscription	Ancienneté moyenne des demandes d'emploi à ce jour (en jours)	Taux de satisfaction quasi instantanée calculé		Proportion des demandes d'emploi de + 1 ans en %	Proportion des demandes d'emploi de + 2 ans en %
		Sur 1 mois en %	Sur 3 mois en %		
Licenciements pour cause économique	361	12,8	22,2	37,0	13,0
Autres licenciements	307	20,5	34,3	27,3	10,9
Démissions	265	25,3	42,3	21,9	7,9
Fins de contrat à durée déterminée	230	17,2	33,2	16,2	4,5
Fins de mission d'intérim	189	21,1	44,0	12,1	3,5
Premières entrées	262	10,1	24,6	20,1	6,1
Reprises d'activité	273	13,7	31,2	24,5	8,6
Autres cas	269	23,6	39,2	22,0	8,7
Ensemble	290	17,0	32,8	25,1	9,3

Pour les premiers, une hiérarchie assez nette s'établit : les licenciés pour motif économique connaissent les plus longues anciennetés de chômage et le plus important chômage de longue durée, viennent ensuite les autres licenciés, puis les personnes reprenant une activité, les démissionnaires et les premières entrées; en bas du classement se trouvent les fins de contrat à durée déterminée et les fins de mission d'intérim. Il faut également observer que c'est essentiellement au sein des demandes enregistrées à la suite d'une *perte d'emploi* qu'on observe les plus grandes différences d'employabilité (pour l'ancienneté moyenne du chômage par exemple, l'écart peut aller du simple au double : 189 jours pour les fins de mission d'intérim, 361 jours pour les licenciements pour cause économique).

Pour les indicateurs de « reclassement immédiat » c'est-à-dire les taux de satisfaction quasi instantanée calculés sur un mois ou sur un trimestre, les conclusions sont un peu différentes. S'il est vrai que les licenciés pour cause économique connaissent les plus faibles taux de satisfaction quasi instantanée, ce qui confirme les remarques précédentes, on doit en revanche distinguer à l'intérieur des pertes d'emploi deux groupes aux comportements de reclassement immédiat assez proches :

— les « autres licenciements » et les « fins de contrat à durée déterminée » (un peu plus de 30 % des demandes d'emploi enregistrées pour ces raisons disparaissent des fichiers de l'ANPE avant 3 mois);

— les « démissions » et les « fins de mission d'intérim » dont 40 % des demandes disparaissent des fichiers de l'ANPE avant trois mois.

Ce type d'observation statistique globale nourrit des analyses diverses sur le rôle des raisons propres à la perte ou à la recherche d'emploi dans l'explication de l'ancienneté :

— les licenciés connaîtraient une employabilité plus faible en raison de la rupture profonde qu'introduit le licenciement dans leur cheminement professionnel et éventuellement du rôle que jouerait ce dernier comme révélateur de handicaps;

— les « premières entrées » et les « reprises d'activité » connaîtraient des difficultés d'insertion liées à l'absence ou à la perte d'une expérience professionnelle;

— les demandeurs d'emploi inscrits à la suite de la perte d'un emploi précaire se réinséreraient plus rapidement en raison de la relative fluidité du marché secondaire;

— les démissionnaires retrouveraient très vite un emploi, (la démission intervenant alors comme une simple étape dans un changement d'emploi) ou au contraire, ils « investiraient » dans la durée de chômage pour rechercher un meilleur emploi; certaines démissions pourraient également correspondre à des licenciements « déguisés » (cf. infra) et en avoir les conséquences en terme d'employabilité.

En plus de ces hypothèses, se profile également l'idée selon laquelle les demandeurs d'emploi les mieux indemnisés « prendraient leur temps » pour rechercher un nouvel emploi. Serait ainsi expliquée la longévité supérieure des licenciés pour motif économique, bénéficiaires potentiels des indemnités de chômage les plus élevées.

La réalité est cependant plus complexe et on peut légitimement penser que les différences d'employabilité selon la raison d'inscription tiennent à un effet lié à la composition de chacun des groupes étudiés. Cet effet traduirait la forte présence, dans les groupes où l'ancienneté moyenne est la plus élevée, de personnes particulièrement défavorisées du fait de leur âge, de leur sexe, de leur lieu de résidence ou de toute autre caractéristique personnelle.

Le rôle déterminant des effets de structure.

On peut, au moins pour les caractéristiques d'âge et de sexe, apprécier l'ampleur de cet effet en analysant de manière détaillée les indicateurs d'employabilité (tableaux 6, 7, 8).

En ce qui concerne l'ancienneté du chômage, les résultats qui apparaissent sur le tableau 6 indiquent assez clairement le rôle important que jouent le sexe et l'âge pour expliquer au-delà des motifs d'inscription à l'ANPE les différences d'employabilité.

Quels que soient le motif et l'âge étudiés, les femmes ont toujours une ancienneté de chômage plus longue que celle des hommes. Là où les effectifs féminins sont importants, l'ancienneté du chômage est donc arithmétiquement plus longue.

Quels que soient le motif et le sexe étudiés, l'ancienneté progresse avec l'âge et cette progression est en général d'une ampleur comparable pour tous les motifs. Que l'on perde son emploi à plus de 50 ans à la suite d'un licenciement économique, d'une démission ou de tout autre motif, le résultat semble le même : une ancienneté de chômage très élevée, en général supérieure à un an.

L'influence du sexe et de l'âge apparaît donc au total déterminante dans l'explication de l'ancienneté de chômage. D'ailleurs, dès lors que l'on s'attache à examiner pour un sexe et une tranche d'âge donnée les différences d'ancienneté selon le motif seul, on observe que celles-ci sont très réduites surtout si l'on s'en tient aux seules pertes d'emploi à l'exclusion des premières entrées et des reprises d'activité. On peut assez aisément mesurer l'impact réel de ces deux effets de structure en calculant pour chacun des motifs examinés une ancienneté moyenne à structure d'âge et de sexe constante. En pratique, cela revient à pondérer pour chaque motif d'inscription le vecteur « âge × sexe » des anciennetés moyennes de chômage par la répartition selon les deux critères de l'ensemble des demandes d'emploi.

Les résultats obtenus sont présentés ci-dessous :

Ancienneté des DEFM en jours en juin 1980	Ensemble des des demandeurs d'emploi	
	ancienneté moyenne	ancienneté corrigée
Licenciements pour motif économique	361	286
Autres licenciements	307	290
Démissions	265	268
Fins de contrats à durée déterminée	230	251
Fins de mission d'intérim	189	222
Reprises d'activité	273	275

Cette correction modifie sensiblement les constatations précédentes et montre que globalement il n'existe que des différences réduites dans les anciennetés par raison d'inscription dès lors que l'on tient compte des « effets de sexe et d'âge ». Il est surtout très intéressant d'observer que la différence entre les licenciés pour motif économique et les autres licenciés qui était de près de 2 mois avant correction disparaît totalement après correction. Ceci montre bien que les licenciements pour motif économique frappent en fait des catégories d'actifs déjà défavorisées sur le marché du travail en raison de leur âge ou de leur sexe et que cette raison d'inscription à l'ANPE n'est pas en elle-même un facteur explicatif d'une ancienneté plus longue. En particulier, il semble bien que la perception d'allocations de chômage plus avantageuses ne conduit pas à un allongement de l'ancienneté de chômage de ses bénéficiaires.

Un motif d'inscription échappe à cette uniformisation; il s'agit des « fins de mission d'intérim » qui enregistrent toujours des durées de chômage moins élevées. Mais précisément pour cette catégorie, le concept d'ancienneté moyenne du chômage a peu de signification dans la mesure où les risques de récurrence ou de répétition des périodes de chômage sont élevés.

Au total, il semble que l'on puisse conclure que les raisons de la perte ou de la recherche d'emploi n'exercent qu'une influence modeste sur l'ancienneté du chômage et en tout cas bien inférieure à celle des variables d'âge ou de sexe.

Ce qui vient d'être dit des anciennetés moyennes de chômage s'applique également à l'analyse de la proportion de chômeurs de longue durée dans chaque motif d'inscription (tableau 7) :

— quel que soit le motif d'inscription à l'ANPE, la proportion de chômeurs de longue durée progresse régulièrement avec l'âge pour atteindre des taux élevés (très souvent supérieurs à 40 %) pour les personnes âgées de plus de 50 ans;

— pour un même motif d'inscription et pour une même tranche d'âge, la proportion des chômeurs de longue durée féminins est toujours supérieure à la proportion des chômeurs de longue durée masculins.

Il apparaît au total assez clairement sur le tableau 7 que le motif d'inscription n'est pas explicatif des différences de chômage de longue durée. Une réserve doit toutefois être faite pour les « pertes d'emploi précaire », motif pour lequel la part des chômeurs de longue durée est toujours inférieure aux autres motifs.

Le rôle discriminant du motif d'inscription ressort beaucoup plus clairement quand on s'attache aux indicateurs de reclassement immédiat (taux de satisfaction sur un mois ou un trimestre).

S'il est vrai que quel que soit le motif ou l'âge retenu, le taux de satisfaction quasi-instantanée des demandeurs féminins est inférieur aux taux de satisfaction des demandeurs masculins, s'il est vrai également que cet indicateur varie avec l'âge, fortement pour les hommes, de façon plus réduite pour les femmes, il n'en demeure pas moins qu'il existe des différences très importantes entre les taux de satisfaction selon la raison d'inscription.

Quels que soient l'âge et le sexe, on observe sur le tableau 8 :

— des taux de satisfaction pratiquement toujours plus élevés pour les « démissions » que pour les autres motifs;

— des écarts sensibles pouvant aller du simple au double entre licenciements pour cause économique et autres licenciements;

— des reclassements relativement plus rapides pour les personnes ayant perdu un emploi précaire.

En résumé, il faut rappeler ces observations quelque peu triviales : le rôle essentiel du sexe et de l'âge dans l'explication de l'ancienneté du chômage et de l'importance du chômage de longue durée, le rôle plus marqué du motif d'inscription dans l'explication des différences dans les possibilités de reclassement immédiat des demandeurs d'emploi. Bien sûr, ces quelques constatations statistiques n'épuisent pas l'ensemble des autres variables explicatives en particulier celles relatives à la formation, à la qualification ou à l'état de santé des chômeurs.

TABLEAU 6

Ancienneté moyenne du chômage en juin 1980

(En jours)

	— 18 ans		18 - 21 ans		22 -24 ans		25 - 39 ans		40 -49 ans		50 -59 ans		60 ans et +		Ensemble	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
Licenciements pour cause économique	90	110	132	198	172	266	217	317	271	369	404	478	596	600	348	377
Autres licenciements	99	120	138	204	169	265	217	304	282	357	425	501	600	658	283	336
Démissions	90	109	121	181	143	237	190	275	264	333	417	490	534	687	224	288
Fins de contrat à durée déterminée	101	130	137	192	163	238	209	249	241	274	352	382	536	585	214	241
Fins de mission d'intérim	82	115	111	147	137	195	170	215	211	252	331	375	534	609	179	203
Premières entrées	132	173	202	303	238	375	265	316	273	320	395	453	543	546	201	289
Reprises d'activité	83	109	113	184	185	246	219	281	313	320	423	447	570	621	248	294

TABLEAU 7

Proportion de DEFM de plus d'un an dans l'ensemble des DEFM

(En %)

	— 18 ans		18 - 21 ans		22 - 24 ans		25 - 39 ans		40 - 49 ans		50 - 59 ans		60 ans et +		Ensemble	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
Licenciements pour cause économique	0,4	2,2	5,6	14,4	12,0	23,8	18,0	30,9	25,7	37,4	44,5	50,7	68,4	66,1	36,2	38,1
Autres licenciements	0,3	1,5	6,0	14,0	10,1	22,3	15,8	27,2	24,4	33,5	43,3	51,1	64,0	68,4	24,5	30,7
Démissions	0,3	0,7	4,9	11,1	7,2	18,2	12,7	22,9	22,4	29,9	41,5	51,1	55,4	70,4	17,2	24,5
Fins de contrat à durée déterminée	0,3	0,9	4,4	10,0	7,9	17,4	13,7	19,0	18,1	21,5	33,1	35,7	56,7	60,4	14,6	17,2
Fins de mission d'intérim	0,0	1,2	2,6	6,5	5,7	13,4	9,3	15,3	14,4	19,4	31,0	36,3	55,9	65,1	10,7	13,9
Premières entrées	2,6	4,7	13,8	26,4	16,7	34,0	19,9	27,3	21,8	27,7	35,3	43,6	55,0	55,3	12,6	23,4
Reprise d'activités	0,5	2,1	4,9	13,7	14,1	21,9	17,3	25,7	28,8	29,6	43,1	46,5	61,6	65,7	21,3	27,2

TABLEAU 8

Taux de satisfaction quasi-instantanée calculé sur un mois juin 1980

(En %)

	— 18 ans		18 - 21 ans		21 - 25 ans		25 - 39 ans		40 - 49 ans		50 - 59 ans		60 ans et +		Ensemble
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	
Licenciements pour cause économique	/	/	17,1	11,5	18,6	10,0	19,0	14,8	12,1	8,8	4,6	3,7	3,9	3,4	12,8
Autres licenciements	11,7	9,5	20,4	13,2	24,1	17,0	29,0	21,2	18,9	12,2	9,1	5,6	4,4	4,8	20,5
Démissions	14,0	8,4	27,2	14,3	31,4	18,3	38,1	20,4	37,4	20,8	13,4	10,0	10,7	/	25,3
Fins de contrat à durée déterminée	11,4	7,8	20,2	12,3	23,2	14,1	24,5	14,9	19,0	12,1	10,0	6,6	/	/	17,2
Fins de mission d'intérim	/	/	22,1	16,4	22,5	18,1	25,2	21,8	20,6	12,7	18,2	16,3	/	/	21,1
Premières entrées	10,8	6,0	15,1	7,7	17,4	9,4	14,6	10,7	/	10,8	/	6,5	/	/	10,1
Reprises d'activité	9,6	6,9	23,3	9,2	16,0	8,8	13,6	9,0	9,7	10,8	7,6	4,3	/	/	13,7
Ensemble*	**11,1**	**6,7**	**20,5**	**10,9**	**23,4**	**14,3**	**25,8**	**16,2**	**18,7**	**12,4**	**7,7**	**5,9**	**5,4**	**4,2**	**17,0**

* Y compris autres cas.
/ Chiffre absolu peu significatif (inférieur à 100).

Et derrière le motif : quelques éléments d'interprétation.

L'analyse précédente permet de formuler trois remarques intéressantes :

— l'étude de l'employabilité des salariés licenciés pour motif économique a montré que leur ancienneté de chômage plus élevée était due principalement à des caractéristiques structurelles d'âge et de sexe. L'idée selon laquelle cette catégorie de licenciés, bénéficiaires potentiels des indemnités de chômage les plus élevées (allocation spéciale réservée aux licenciés pour cause économique), « prendraient leur temps » pour retrouver un emploi semble donc infirmée par l'observation statistique directe. D'une certaine façon, cette conclusion confirme les résultats de différents travaux de vérification empirique de la thèse du chômage induit par l'indemnisation (8).

Pour expliquer ce résultat, on peut avancer l'hypothèse que la durée moyenne du chômage étant devenue aujourd'hui égale voire supérieure pour certaines catégories à la durée maximale de versement de l'allocation spéciale (1 an), la crainte de ne pas retrouver un emploi avant la fin du versement de l'allocation incite de nombreux bénéficiaires à sortir du marché du travail rapidement même en acceptant un emploi peu gratifiant ou entaché d'un risque de retour au chômage;

— l'employabilité des salariés ayant perdu un emploi précaire est apparemment plus forte que celle des autres catégories. L'appartenance au marché secondaire semble donc permettre une réinsertion plus rapide. Mais il faut ici rappeler avec force que les statistiques actuelles ne permettent pas de prendre en compte la récurrence du chômage. Cette multiplication du nombre de passages sur le marché a des conséquences pernicieuses, car à chaque passage, le marché du travail joue comme un filtre et opère un tri entre ceux qui peuvent retrouver un emploi et ceux qui sont condamnés au chômage de longue durée;

— les salariés démissionnaires sont davantage employables que les autres demandeurs d'emploi. Ceci est particulièrement vrai pour les démissionnaires masculins âgés de 25 à 50 ans qui se reclassent très rapidement. Cette constatation n'est toutefois vérifiée que dans la courte période : les démissionnaires non reclassés après trois mois d'inscription à l'ANPE semblent connaître des difficultés de retour à l'emploi au moins aussi fortes que les salariés licenciés. Une démission « réussie » suppose des caractéristiques d'âge, de sexe, de métier, de qualification, faisant du demandeur d'emploi un travailleur recherché. Le chômage volontaire n'existerait donc que de manière marginale : après trois mois de chômage, le démissionnaire redevient totalement un chômeur involontaire. Le motif « démission » apparaît toutefois comme étant très difficile à analyser car il recouvre dans la réalité des situations de perte d'emploi extrêmement diversifiées : qu'on pense notamment au développement récent et considérable des départs « volontaires » assortis de primes substantielles versées par les entreprises.

(8) Les théories du « job search » mettent en avant l'idée que l'indemnisation réduit le coût de la recherche d'emploi, et qu'elle peut donc entraîner un allongement de la durée de chômage de chaque individu et de ce fait une élévation du taux de chômage global. Selon X. Greffe (*Politique sociale et indemnisation du chômage*, université de Paris IX Dauphine, 1980, rapport effectué pour le compte du ministère du Travail) cette induction du chômage par l'indemnisation n'a guère été sérieusement démontrée ni par les travaux étrangers ni par les travaux français.

L'analyse de l'employabilité relative des différentes catégories de la population active menée dans les pages précédentes est restée volontairement descriptive. Elle doit évidemment être développée en tenant compte du fait que les observations relevées ne sont que l'expression finale des effets qu'exercent quatre grandes catégories de facteurs explicatifs des mécanismes de production du chômage.

La demande de travail, sa structure et ses variations (état de la conjoncture économique, mouvement de restructuration de l'appareil productif, choix des combinaisons productives, ...) jouent un rôle évident sur l'employabilité des différents segments de la population.

L'offre de travail, sa composition par âge et sexe influencent la situation de chaque groupe à l'égard des différents états d'activité par le jeu des phénomènes de rareté et d'abondance et par le jeu des phénomènes de substitution et de complémentarité des groupes d'âge sur le marché du travail (9).

Les mécanismes d'ajustement dynamique sur le marché du travail en particulier les nouveaux modes de gestion de la main-d'œuvre par les entreprises qui jouent de façon différenciée sur les différentes couches de la population, expliquent de façon assez claire certaines différences d'employabilité.

Enfin, les politiques sélectives de l'emploi qui peuvent perturber le fonctionnement du marché du travail, vont parfois à l'encontre des effets attendus en réduisant l'employabilité de certains actifs.

---

(9) Cf. P. de Broucker, *Sensibilité du chômage et caractéristiques de l'offre et de la demande sur le marché du travail*, Conseil économique du Canada, avril 1981.